

ENSEIGNEMENT

Des tests d'écriture en primaire ?

Un enfant sur trois présenterait des troubles de l'écriture.

« Introduisons donc des tests d'écriture en 3^e primaire », lance une graphothérapeute. Une bonne idée ?

● Magalie BEGON

« *Il est temps de tirer la sonnette d'alarme au niveau de l'écriture, tempête Anne Baeten, graphothérapeute. Une étude commandée par la marque Pelikan il y a trois ans a mis en avant que 29 % des enfants présentent des troubles de l'écriture. À des degrés très divers soit, mais ce n'est pas rien !* »

Selon elle, le nombre d'élèves éprouvant de telles difficultés est en augmentation. Les raisons avancées sont multiples. « Avec l'omniprésence des ordinateurs, on se soucie moins de l'écriture par exemple. Pourtant, on ne peut s'en passer durant le parcours scolaire. Et on ne se rend pas toujours compte des conséquences sur le long terme. Un enfant qui est tellement absorbé par le dessin de ses lettres ne pourra pleinement faire attention à l'enseignement prodigué par ses professeurs. » Ce qui est évidemment fort han-

« L'écriture est un outil permettant d'accéder à d'autres apprentissages » explique Anne Baeten.



Photo/Alto/Reporters

dicapant et parfois même synonyme d'échec scolaire.

« Irréalizable »

La graphothérapeute poursuit : « une identification précoce du problème permet une mise en place rapide et efficace des moyens de remédiation ».

Idéalement selon elle, des tests d'écriture devraient être introduits systématiquement en troisième primaire. Pas avant car « il faut laisser le temps à l'enfant de faire son apprentissage ».

possibles pour qu'ils puissent déceler une quelconque difficulté chez l'enfant et que le cas échéant, l'équipe voit si ses ressources internes lui permettent de résoudre le problème ou si au contraire, il faut faire appel à une aide extérieure. Bref, il s'agit de déterminer quelle est l'approche la plus concrète qui permettra d'aider l'enfant. »

Anne Baeten est la première à reconnaître que la Fédération Wallonie-Bruxelles « fait des efforts ». « J'ai d'ailleurs rencontré il y a peu le chef de cabinet de Marie-Dominique Simonet et il se bat pour faire avancer les choses dans ce domaine. » Pour sa part, Jean-Luc Adams signale qu'a été mise en place cette année l'opération « Dyslexia » : « Le but à long terme est d'avoir dans chaque équipe pédagogique un référent. Soit une personne chargée de diffuser les outils existants, d'imaginer des formations spécifiques... Le projet rencontre un vif succès. Environ 1 800 enseignants, directeurs et employés de centres PMS se sont inscrits aux journées d'information qui précèdent les modules. » Et d'ajouter : « Comme son nom l'indique, le projet est ciblé sur la dyslexie. Mais lorsque vous êtes attentif à un trouble, vous l'êtes également pour les autres », se réjouit le chef de cabinet adjoint. ■

D'après Jean-Luc Adams, chef de cabinet adjoint de Marie-Dominique Simonet et responsable de l'enseignement fondamental, « cette idée peut être en soi (et il insiste sur ce mot – NDLR) intéressante. Mais si vous mettez en place des tests sur les troubles de la graphie, pourquoi ne pas en introduire également pour tous les autres troubles ? On en viendrait alors à soumettre chaque élève à une batterie de tests. Ce qui serait irréalisable. Notre objectif est donc celui-ci. Que les enseignants soient les mieux formés